Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° **XXXX/2024**	**Objet** : Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Conseillers en exercice : 27 Présents : Pouvoirs :
Absents : Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :
Absents représentés :
Absents :

M ……. a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°06/2024 du conseil municipal du 29 février 2024 relative aux avances de trésorerie au CCAS ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 19 mars 2024 ;

Vu la délibération n° XXXX/2024 du conseil municipal du 28 mars 2024 relative au budget de la commune pour l'année 2024 ;

Il est proposé de verser une subvention annuelle communale de **158.000,00 €** au CCAS **;**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant maximum de **158.000,00 €.** Le montant réellement versé pourra être inférieur au regard des besoins effectifs du CCAS.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 657363 au Budget Primitif 2024.

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 28 mars 2024

xxxxxxxxxxxxxxxxxx
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Projet